



MAIRIE de NOMAIN

23 rue J LEBAS
59310 NOMAIN

C O N T R Ô L E
T E C H N I Q U E
C O N S T R U C T I O N



RAPPORT INITIAL

EXTENSION ECOLE LEO LAGRANGE

59 NOMAIN

N° DE CLIENT : 17510913-1

N° DE CONVENTION : 17510913

CHRONO : 2

DATE : 27/11/2017

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : FRANCOIS XAVIER DUSSART



Agence de Valenciennes

Ateliers numériques

360 Avenue Marc Lefrancq

59300 VALENCIENNES

Tél. : 03 27 21 07 00 - Fax : 03 27 21 07 66

www.apave.com

RAPPORT INITIAL

OPÉRATION : EXTENSION ECOLE LEO LAGRANGE

LIEU : 59 NOMAIN

PHASE PROJET : DCE

Destinataires en copie : SAKARIBA 126 SOCIETE D ARCHITECTURE, KHEOPS INGENIERIE, MAIRIE de NOMAIN Madame Delphine DUHEM

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
L Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	ABDELMAGID BOUTEIBI FRANCOIS XAVIER DUSSART
LE Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	FRANCOIS XAVIER DUSSART
PS Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes	<input checked="" type="checkbox"/>	FRANCOIS XAVIER DUSSART SANDRINE FAZIO
P1 Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés	<input checked="" type="checkbox"/>	ABDELMAGID BOUTEIBI FRANCOIS XAVIER DUSSART
SEI Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	ABDELMAGID BOUTEIBI JEAN-LOUIS DELBART FRANCOIS XAVIER DUSSART SANDRINE FAZIO
Th Isolation thermique et économies d'énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	MAXIME CATELET
Hand Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	ABDELMAGID BOUTEIBI

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : ABDELMAGID BOUTEIBI

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	4
2. PRÉSENTATION	5
2.1. Objet du rapport	6
2.2. Description sommaire de l'opération	6
3. DOCUMENTS EXAMINÉS	6
3.1. Pièces écrites	6
3.2. Plans et documents graphiques	6
4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS	6
4.1. Qualification des entreprises	6
4.2. Fournitures des documents	6
4.3. Travaux de technique traditionnelle	6
4.4. Travaux de technique non traditionnelle	6
4.5. Suite à donner à notre rapport	7
4.6. Autocontrôle des entreprises	7
4.7. Essais de fonctionnement des installations	7
5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES	7
5.1. Expression de nos avis	7
5.2. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)	9
5.3. Mission Solidité des existants (Mission LE)	11
5.4. Mission Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes (Mission PS)	11
5.5. Mission Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés (Mission P1)	12
5.6. Mission Sécurité incendie (Mission S)	13
5.7. Mission Isolation thermique et économies d'énergie (Mission Th)	34
5.8. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)	35

RAPPORT INITIAL

1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Mission L

Observations générales

n°1	S	Etude géotechnique à nous transmettre
n°2	S	Prévu fondations par semelles filantes au CCTP. A corrélérer avec les conclusions de l'étude de sol qui est à nous transmettre
n°38	S	L'implantation des EEP ainsi que leur dimensionnement est à justifier (pentes dans les noues?)
n°48	S	Resistance aux chocs du bardage polycarbonate à justifier
n°90	F	Dossier technique complet à nous transmettre en exécution

Mission PS

Observations générales

n°5	D	Les maçonneries devront respecter l'eurocode 8 (chainages...) Le film étanche en coupure coupure de capillarité est proscrit.
n°6	S	étude géotechnique avec précisions de la classe de sol et du risque de liquéfaction à nous transmettre
n°9	S	les fondations devront être dimensionnées suivant l'EC8. Une note de calcul sera à nous transmettre.
n°10	S	les charpentes bois devront être dimensionnées suivant l'EC8. Une note de calcul sera à nous transmettre.
n°11	S	dispositions parasismique et dimensionnement suivant EC8 à nous transmettre
n°12	S	les structures en BA devront être dimensionnées suivant l'EC8. Une note de calcul sera à nous transmettre.
n°93	S	Une note de calcul du bâtiment à l'EC8 sera à nous transmettre

Mission P1

Observations générales

n°89	S	Nous attirons votre attention sur le classement UPEC requis dans un office qui doit être U4P4S et non U4P4
n°92	S	Pour les cloisons et doublage à base de plâtre servant de support aux carreaux de faïence dans les locaux exposés à l'eau (classés EB+, etc.), un système d'étanchéité bénéficiant d'un avis technique visant le support est à prévoir. Nous préciser le classement donné pour l'office.
n°94	S	Classement UPEC du revêtement de sol souple étanche dans les locaux sanitaires, vestiaires, lingerie à préciser.
n°96	S	Nous attirons votre attention sur l'emploi de cloisons ou doublage à base de plâtre dans le cas de locaux classés EC. En effet, l'usage de plâtre est totalement proscrit.

Mission S

Observations générales

n°14	S	Les éléments de structure traversant les locaux à risque moyens non protégés par un plafond CF1h devront avoir un degré de stabilité au feu de 1h (locaux technique, poubelles, lingerie, ...) Nota :Pas de resistance au feu requise pour le plancher sur VS.
n°15	S	Les panneaux composites de parement de sousbassement visibles et le bardage polycarbonate devront être M3 ITE avec enduit : en cas de mise en oeuvre d'un enduit mince, celui ci devra justifier d'une réaction au feu M3 sur isolant polystyrène Bardage bois M3 suivant épaisseur prévue.
n°18	S	le plan masse DCE ne permet pas de juger du respect de l'isolement par rapport à un teirs en vis à vis notamment au droit de la salle de restauration
n°20	S	charpentes et ossatures bois : elles devront être SF1/2h : SUSPENDU maçonnerie parpaing et béton cellulaire réputées SF1/2h
n°21	S	PV de commission de sécurité suite au dépôt de PC à nous transmettre. Il sera pris en hypothèse un établissement de 4ème catégorie de type R avec activité de type N avec un effectif de 240 personnes
n°22	S	PV de commission de sécurité à nous transmettre

RAPPORT INITIAL

n°26	S	PV de commission de sécurité à nous transmettre
n°29	S	Notice de sécurité à nous transmettre
n°32	S	Résistance au feu des couverture avec étanchéité à préciser ou nous justifier l'absence de tiers à moins de 12m (non visible sur plan masse) Nota : couvertures tuiles et zic incombustibles
n°33	S	Les remplissages des lanterneaux devront être M4 non gouttant
n°55	S	Cloisons prévues CF1h : elles devront montées jusque sous couverture : à nous confirmer : SUSPENDU Portes CF1/2h : favorable chassis vitrés CF1/2h : favorable
n°60	S	Cloisons CF1h : nous confirmer qu'elles sont toute hauteur : SUSPENDU Plafond CF1h : prévus uniquement en rangement motricité et ménage. A prévoir également dans les autre slocaux à risque moyen ou nous justifier que les ossatures de couvertures seront SF1h dans ces locaux: SUSPENDU Portes CF1/2h prévue avec FP : favorable
n°66	D	Les portes s'ouvrant dans les circulations doivent se développer jusqu'aux parois
n°68	S	Nous justifier la présence de poteaux incendie publics avec débit et pression suffisante à proximité. Dans le cas contraire, prévoir des poteaux privés
n°75	S	Effectif à préciser
n°77	S	voir CO28
n°82	S	Les séparatifs de wc devront être M3
n°84	S	les sols souples devront être M4 ou Dfl-s2 Les panneaux en fibre de bois devront être M1
n°85	S	Les panneaux en fibre de bois devront être M1
n°86	S	Les sols souples devront être M4 ou Dfl-s2

Mission Th

Observations générales

n°97	S	Selon l'étude thermique, la résistance de l'isolant doit être supérieure ou égale à 5 m²K/W et non pas de 4.57m²K/W comme décrit au CCTP (Lot4; page 13)
n°98	S	Selon l'étude thermique, résistance minimale le l'isolant sous dalle 2.75m²K/W à mentionner dans le CCTP
n°99	S	Selon l'étude thermique, l'isolation en plancher haut est composée d'une couche d'isolant de 260mm en th32 (R=8.125m²K/W) + une couche de 60mm en th40 (R=1.5m²K/W). Le CCTP ne comprend que la première couche de 260mm en th32. Ajouter la description de la seconde couche d'isolant dans le CCTP.
n°100	S	Le CCTP décrit une chaudière condensation de 130kW. L'étude thermique décrit une chaudière condensation de 62 kW. Etablir une correspondance entre étude thermique et CCTP. La modification du système de chauffage peut augmenter de façon significative le coefficient Cep.
n°101	S	En attente des modification sur les système de chauffage.

Mission Hand

Observations générales

n°39	S	Le cheminement n'est pas reperé tactilement et visuellement sur le plan VRD transmis
n°45	S	Une étude des valeurs d'éclairément du cheminement accessible nous sera transmis. Pour rappel, il faudra respecter une valeur de 20 lux.
n°47	S	Il n'apparait pas sur les plans transmis de place de stationnement accessible au public. Nous préciser s'il sera prévu un place et localiser celle ci sur le plan.
n°54	S	Le sanitaire accessible doit avoir une aire de retournement de 1,50 m de diamètre à l'intérieur du cabinet
n°59	S	Porte du WC PMR: Prévoir l'installation d'un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi.
n°78	S	Nous attirons votre attention sur la porte donnant sur les sanitaires, il y aura lieu de s'assurer d'avoir l'extrémité de la poignée à plus de 40 cm de l'angle rentrant.

2. PRÉSENTATION

RAPPORT INITIAL

2.1. Objet du rapport

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les plans et pièces écrites mentionnées au paragraphe 3.

Il s'agit d'un rapport réalisé avant envoi du dossier de consultation aux entreprises.

2.2. Description sommaire de l'opération

Opération : EXTENSION ECOLE LEO LAGRANGE

Caractéristiques générales : EXTENSION ECOLE LEO LAGRANGE AVEC:

TRANCHE FERME : création d'une salle de restauration avec cuisine et locaux divers réservés au personnel

TRANCHE CONDITIONNEL N°1: extension de la salle polyvalente, circulation & hall commun,préau

TRANCHE CONDITIONNEL N°2:extension de l'école maternelle

ERP de 4ème catégorie

Type TYPE R 4ème catégorie

A notre connaissance, aucune déclaration de travaux n'a été réalisée à ce jour.

Date de référence : 17/11/2017

A défaut, nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable. Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'oeuvre.

3. DOCUMENTS EXAMINÉS

3.1. Pièces écrites

DCE ind A de novembre 2017

3.2. Plans et documents graphiques

Plans DCE ind A du 06/11/17

4. AVIS SUR LES DISPOSITIONS COMMUNES À TOUS LES INTERVENANTS

4.1. Qualification des entreprises

La vérification de la qualification minimale des entreprises et des bureaux d'études permettant d'assurer l'exécution des travaux de leur lot n'appartient pas au contrôleur technique de même que celle de leur situation au regard des obligations d'assurances.

Le contrôleur technique devra cependant être informé par écrit de toute anomalie pouvant se présenter.

4.2. Fournitures des documents

Toutes les entreprises sont tenues de fournir au contrôleur technique tous les documents d'exécution tels que plans, notes de calcul, schémas, référence avis techniques, cahiers des charges pour matériaux non traditionnels, PV ou Certificat de classement ou d'essais de matériaux.

Les documents doivent être transmis au moins 15 jours avant exécution des ouvrages auxquels ils se rapportent.

L'absence de ces documents est susceptible d'entraîner un avis défavorable de notre part.

4.3. Travaux de technique traditionnelle

Les travaux dits traditionnels devront être exécutés selon :

- les normes françaises homologuées,
- les normes françaises enregistrées si le cahier des charges le prescrit,
- les prescriptions des DTU en vigueur,
- les règles dites professionnelles,
- les fascicules CCTG.

4.4. Travaux de technique non traditionnelle

RAPPORT INITIAL

Les matériaux ou procédés non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique favorable du Groupe spécialisé du CSTB. À défaut, les réalisateurs devront s'engager à fournir au contrôleur technique toute justification technique lui permettant de formuler un avis.

4.5. Suite à donner à notre rapport

Le Maître d'Ouvrage, ou son Architecte ou le Maître d'Oeuvre sont invités à apporter les modifications aux documents ou à fournir les renseignements nécessaires suite aux observations émises dans notre rapport et à en informer les entreprises.

Toutes variantes ou modifications aux plans ou CCTP en notre possession sont à nous soumettre pour avis.

4.6. Autocontrôle des entreprises

En début de chantier, l'Entreprise donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition l'entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché ;
- au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement stockées et protégées ;
- au niveau de l'interface entre corps d'état, l'Entrepreneur vérifiera, tant à la phase conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécuter par d'autres corps d'état permettent une bonne réalisation de ses prestations ;
- au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise s'assurera que la réalisation est faite conformément aux D.T.U, règles de l'art etc... ;
- au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le D.T.U. et les règles professionnelles et les essais particuliers supplémentaires exigés par les pièces écrites. Il fournira les résultats obtenus au contrôleur technique.

4.7. Essais de fonctionnement des installations

Toutes les installations techniques seront obligatoirement soumises aux essais de bon fonctionnement suivant les documents COPREC N° 1 et 2 parus dans le cahier spécial du Moniteur n°4954 du 6 Novembre 1998.

Ces essais sont à la charge des Entreprises concernées qui devront en communiquer les procès-verbaux au contrôleur technique pour avis si la prestation PV lui est confiée. (voir chapitre correspondant en annexe).

Si le contrôleur technique décide de faire procéder à des essais de vérification complémentaires en sa présence, l'entreprise concernée mettra à sa disposition le matériel nécessaire et une personne compétente pour réaliser les essais.

5. AVIS SUR LA CONCEPTION DES OUVRAGES

5.1. Expression de nos avis

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

- Avis Favorables (F) : Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés ou infirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.
- Avis Suspendus (S) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de documents, ...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.
- Avis Défavorables (D) : Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent :
 - . un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage,
 - . des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.
- Hors Mission (HM) : Élément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqué ou hors du cadre de notre mission

RAPPORT INITIAL

- Sans Objet (SO) : Élément Sans Objet dans le cadre du projet.

Ces avis sont codifiés respectivement par les abréviations

RAPPORT INITIAL

5.2. Mission Solidité des ouvrages (Mission L)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A du 06/11/17	NF P 94-500	DONNEES DE BASE ETUDE GEOTECHNIQUE Etude géotechnique à nous transmettre	S n°1
DCE ind A de novembre 2017	DTU 60, Fascicule n°70, NFP 16-125, NFP 16-150	VIABILITE RESEAU ENTERRE D'ASSAINISSEMENT	F
DCE ind A de novembre 2017		RESEAU ENTERRE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE	F
DCE ind A de novembre 2017		RESEAU ENTERRE GAZ	F
DCE ind A de novembre 2017		RESEAU ENTERRE DE CHAUFFAGE	F
DCE ind A de novembre 2017		RESEAU ENTERRE DE TELEPHONE, ELECTRICITE	F
DCE ind A de novembre 2017		VOIRIES	F
DCE ind A du 06/11/17	DTU 13.1, règles de calcul	FONDATIONS SUPERFICIELLES (ou SEMI-PROFONDES) Prévu fondations par semelles filantes au CCTP. A corrélér avec les conclusions de l'étude de sol qui est à nous transmettre	S n°2
DCE ind A du 06/11/17		OSSATURE EN BETON ARME CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES Poutres, poutrelles, dalles coulées en place linteaux et dalle BA. Les plans de coffrage et de ferrailage seront a nous transmettre en exécution	F n°3
DCE ind A de novembre 2017		OSSATURE EN CHARPENTE METALLIQUE CONCEPTION ET DIMENSIONNEMENT DES OUVRAGES plan et note de calcul à nous transmettre en exécution	F n°88
DCE ind A de novembre 2017	Arrêté du 27 juin 2006	OSSATURE EN BOIS TRADITIONNEL OU EN LAMELLE-COLLE (BLC) NATURE DES MATERIAUX PROTECTION CONTRE LES TERMITES ET INSECTES XYLOPHAGES	F
DCE ind A de novembre 2017		DIMENSIONNEMENT ET PLANS D'OSSATURE BOIS OU EN BLC plans et note de calcul à nous transmettre en exécution	F n°87
DCE ind A du 06/11/17	collection Concevoir et construire: maçonnerie 1 à 3, ed. Alternatives	OSSATURE OU REMPLISSAGE EN MACONNERIE OUVRAGES EN MACONNERIE PORTEUSE INTERIEURE OU EXTERIEURE maçonnerie de parpaings ou béton cellulaire	F n°4
		TOITURE ETANCHEITE	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		CONCEPTION DU COMPLEXE D'ETANCHEITE ET PLAN DE TOITURE	
DCE ind A de novembre 2017		Pentes Les pentes devront être en corrélation avec l'avis technique de l'étanchéité	F n°36
DCE ind A de novembre 2017		Pare-vapeur	F
DCE ind A de novembre 2017	AT	Produits d'étanchéité non normalisés L'avis technique du revêtement d'étanchéité sera à nous transmettre	F n°37
DCE ind A de novembre 2017		Reliefs (acrotères, costière, souche, édicule,) Avis technique du revêtement d'étanchéité à respecter	F n°40
DCE ind A de novembre 2017	DTU 60.11	Evacuations des eaux pluviales gravitaires L'implantation des EEP ainsi que leur dimensionnement est à justifier (pentés dans les noues?)	S n°38
DCE ind A de novembre 2017		Eclairage ou exutoire par lanterneaux	F
		COUVERTURE EN PETITS ELEMENTS	
DCE ind A de novembre 2017		CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX RETENUS tuiles terre cuite	F n°41
DCE ind A de novembre 2017		CONCEPTION ET PLAN DE COUVERTURE Dossier technique complet à nous transmettre en exécution. Le dimensionnement des chéneaux sera à justifier en phase chantier	F n°42
		COUVERTURE EN GRANDS ELEMENTS	
DCE ind A de novembre 2017		CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX RETENUS zinc à joint debout	F n°43
DCE ind A de novembre 2017		CONCEPTION ET PLAN DE COUVERTURE Dossier technique complet de la couverture zinc à nous transmettre en phase chantier	F n°44
		MENUISERIES EXTERIEURES ET VITRERIE	
		COMPATIBILITE DU CHOIX DES MENUISERIES A L'ENVIRONNEMENT	
DCE ind A de novembre 2017		Exigences de choix du type de fenêtres et portes extérieures dossier technique complet à nous transmettre en exécution	F n°51
		Matériaux des menuiseries de fenêtre	
DCE ind A de novembre 2017		Menuiseries métalliques alu a RPT ou acier isolé	F n°49
		COMPATIBILITE DU CHOIX DU VITRAGE AVEC L'ENVIRONNEMENT	
		Types de vitrage	
DCE ind A de novembre 2017		Trempé, feuilleté prévu double vitrage feuilleté 2 faces	F n°50
		Compatibilité avec la localisation	
DCE ind A de novembre 2017	NF P 08,302	Sécurité des personnes vis-à-vis des chocs	F
DCE ind A de novembre 2017		PLANS DE FENETRES Plans des menuiseries extérieures à nous transmettre en exécution	F n°52
		BARDAGES RAPPORTES, VETURE, VETAGE	
DCE ind A de novembre 2017		ADEQUATION DU CHOIX DE BARDAGE A L'ENVIRONNEMENT Resistance aux chocs du bardage polycarbonate à justifier	S n°48

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
DCE ind A de novembre 2017		CONSTITUTION ET PLAN DU BARDAGE Le dossier technique complet du bardage sera à nous transmettre en phase chantier.	F n°46
DCE ind A de novembre 2017		REVETEMENTS MURAUX EXTERIEURS (ENDUITS OU RAPPORTES) ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR (FONCTION CLOS-COUVERT) Dossier technique complet à nous transmettre en exécution	F n°90

5.3. Mission Solidité des existants (Mission LE)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
DCE ind A de novembre 2017		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC LES STRUCTURES DE L'EXISTANT DEMOLITIONS	F
DCE ind A de novembre 2017		ELEMENTS PORTEURS EN SUPERSTRUCTURE Création d'ouvertures Le report des charges suite aux créations d'ouverture seront à justifier en exécution	F n°13
DCE ind A de novembre 2017		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC L'ENVELOPPE EXISTANTE TRAVAUX NEUFS SUR COUVERTURE (voir mission L)	F
DCE ind A de novembre 2017		COMPATIBILITE DES TRAVAUX NEUFS AVEC LES EQUIPEMENTS EXISTANTS CANALISATIONS	F

5.4. Mission Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes (Mission PS)

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
	Arrêté du 10/09/2007 Art. R111.38 CCH	ATTESTATION EN PHASE PC	
DCE ind A du 06/11/17	PS92 - EC8	EXAMEN DU PROJET GEOTECHNIQUE étude géotechnique avec précisions de la classe de sol et du risque de liquéfaction à nous transmettre	S n°6
DCE ind A du 06/11/17	PS92 - EC8	EXAMEN DU PROJET STRUCTUREL dispositions parasismique et dimensionnement suivant EC8 à nous transmettre REGLEMENTATION PARASISMIQUE APPLICABLE	S n°11

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A du 06/11/17		<p>TEXTES APPLICABLES</p> <p>Références réglementaires et législatives eurocode 8 applicable zone de sismicité 2 catégorie d'importance III</p>	F n°8
DCE ind A du 06/11/17		<p>ZONE DE SISMICITE (1, 2, 3, 4, 5) Nomain est en zone de sismicité 2</p>	F n°7
DCE ind A de novembre 2017		<p>PARAMETRES GENERAUX DE CALCUL Une note de calcul du bâtiment à l'EC8 sera à nous transmettre</p>	S n°93
DCE ind A du 06/11/17		<p>DISPOSITIONS RELATIVES AUX FONDATIONS SUPERFICIELLES les fondations devront être dimensionnées suivant l'EC8. Une note de calcul sera à nous transmettre.</p>	S n°9
DCE ind A du 06/11/17		<p>CONSTRUCTION EN BOIS EN ZONE SISMIQUE</p> <p>VERIFICATION DU DIMENSIONNEMENT les charpentes bois devront être dimensionnées suivant l'EC8. Une note de calcul sera à nous transmettre.</p>	S n°10
DCE ind A du 06/11/17		<p>OSSATURE BETON ARME EN ZONE SISMIQUE les structures en BA devront être dimensionnées suivant l'EC8. Une note de calcul sera à nous transmettre.</p>	S n°12
DCE ind A du 06/11/17	PS 92 (art. 12.2.2.2.)	<p>MACONNERIE EN ZONE SISMIQUE</p> <p>MACONNERIE CHAINEE Les maçonneries devront respecter l'eurocode 8 (chainages...) Le film étanche en coupure coupure de capillarité est proscri.</p>	D n°5
DCE ind A de novembre 2017		<p>BARDAGES ET PIERRES ATTACHEES EN ZONE SISMIQUE</p> <p>ADAPTATION DU PROCEDE Justification des règles parasismiques à nous transmettre en exécution (fixations...)</p>	F n°91

5.5. Mission Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés (Mission P1)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017		<p>CLOISONS LEGERES SEPARATIVES Nous attirons votre attention sur l'emploi de cloisons ou doublage à base de plâtre dans le cas de locaux classés EC. En effet, l'usage de plâtre est totalement proscri.</p>	S n°96
		<p>CLOISONS SECHES Protection en pied des cloisons en locaux humides à bien réaliser en exécution</p>	F n°95
		<p>MENUISERIES INTERIEURES</p>	F

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		FAUX-PLAFONDS	F
		REVETEMENTS DE SOLS	
	DTU 52.2, CPT rénovation, CPTs P4/P4S, CPT grand format	CARRELAGE COLLE	
		Adéquation du type de carrelage aux contraintes d'exploitation Nous attirons votre attention sur le classement UPEC requis dans un office qui doit être U4P4S et non U4P4	S n°89
	DTU 53.1, DTU 53.2	REVETEMENTS EN PLASTIQUE PVC OU EN TEXTILES COLLES	
		Adéquation du type de revêtement aux contraintes d'exploitation Classement UPEC du revêtement de sol souple étanche dans les locaux sanitaires, vestiaires, lingerie à préciser.	S n°94
		REVETEMENTS MURAUX INTERIEURS	
	cahiers CSTB	FAIENCES ET CARRELAGES INTERIEURS COLLES	
		Nature du support Pour les cloisons et doublage à base de plâtre servant de support aux carreaux de faïence dans les locaux exposés à l'eau (classés EB+, etc.), un système d'étanchéité bénéficiant d'un avis technique visant le support est à prévoir. Nous préciser le classement donné pour l'office.	S n°92

5.6. Mission Sécurité incendie (Mission S)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	Art.GN	DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	
	GN1 à 3	CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS	
DCE ind A de novembre 2017	GN1	Classement des établissements PV de commission de sécurité suite au dépôt de PC à nous transmettre. Il sera pris en hypothèse un établissement de 4ème catégorie de type R avec activité de type N avec un effectif de 240 personnes	S n°21
DCE ind A de novembre 2017	GN2	Classement des établissements non isolés entre eux	SO
DCE ind A de novembre 2017	GN3	Classement des établissements isolés entre eux	SO
	GN4 à 10	ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT	
DCE ind A de novembre 2017	GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité PV de commission de sécurité à nous transmettre	S n°22
DCE ind A de novembre 2017	GN5	Établissements comportant des locaux de type différents Type R avec activité de type N	F n°23

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	GN6	Utilisations exceptionnelle des locaux Concerne l'exploitant	HM n°24
DCE ind A de novembre 2017	GN7	Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur	SO
DCE ind A de novembre 2017	GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation simple RDC avec sorties de plain pied. Alarme avec flash	F n°25
DCE ind A de novembre 2017	GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants	SO
DCE ind A de novembre 2017	GN10	Application du règlement aux établissements existants	F
	GN11 et 12	CONTROLE DES ETABLISSEMENTS	
DCE ind A de novembre 2017	GN11	Notifications des décisions PV de commission de sécurité à nous transmettre	S n°26
DCE ind A de novembre 2017	GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction Les justificatifs de comportement au feu seront à nous transmettre en phase chantier	F n°27
	GN13	TRAVAUX	
DCE ind A de novembre 2017	GN13	Travaux dangereux	HM
	GN14	NORMALISATION	
DCE ind A de novembre 2017	GN14	Conformité aux normes . Essais de laboratoires Dito GN12	F n°28
	Art. GE	DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES	
	GE1	GENERALITES	
DCE ind A de novembre 2017	GE1	Objet	F
	GE 2 à 5	CONTROLE DES ETABLISSEMENTS	
DCE ind A de novembre 2017	GE 2	Dossier de sécurité Notice de sécurité à nous transmettre	S n°29
DCE ind A de novembre 2017	GE 3	Visite de réception A demander par le MOA avant ouverture de l'extension	F n°30
DCE ind A de novembre 2017	GE 4	Visites périodiques	HM
DCE ind A de novembre 2017	GE 5	Avis relatif au contrôle de la sécurité A la charge de l'exploitant	HM n°31
	GE 6 à 10	VERIFICATIONS TECHNIQUES	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	GE 6	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	GE 7	Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le ministère de l'intérieur	F
DCE ind A de novembre 2017	GE 8	Types de vérifications	F
DCE ind A de novembre 2017	GE 9	Rapports de vérifications	F
DCE ind A de novembre 2017	GE 10	Obligations des techniciens compétents lors des vérifications	F
	Art. CO	CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES	
	CO1 à 5	CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS	
DCE ind A de novembre 2017	CO1	Conception et desserte	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 2	Voie utilisable par les engins de secours et espace libre voie engins existante non modifié par les travaux	SO n°16
DCE ind A de novembre 2017	CO 3	Façade et baie accessibles	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 4	Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 5	Espaces libres et secteurs	SO
	CO6 à 10	ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	
DCE ind A de novembre 2017	CO 6	Classement du risque d'incendie	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 7	Isolement latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus SO suivant coupes	SO n°17
DCE ind A de novembre 2017	CO 8	Isolement entre un établissement recevant du public et les bâtiments situés en vis-à-vis le plan masse DCE ne permet pas de juger du respect de l'isolement par rapport à un tiers en vis à vis notamment au droit de la salle de restauration	S n°18
DCE ind A de novembre 2017	CO 9	Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposés pas de tiers superposé	SO n°19
DCE ind A de novembre 2017	CO 10	Franchissement des parois verticales d'isolement et ou aires libres d'isolement	SO
	CO11 à 15	RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES	
DCE ind A de novembre 2017	CO 11	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 12	Résistance au feu des structures et des planchers charpentes et ossatures bois : elles devront être SF1/2h : SUSPENDU maçonnerie parpaing et béton cellulaire réputées SF1/2h	S n°20
DCE ind A de novembre 2017	CO 13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structures Les éléments de structure traversant les locaux à risque moyens non protégés par un plafond CF1h devront avoir un degré de stabilité au feu de 1h (locaux technique, poubelles, lingerie, ...) Nota :Pas de résistance au feu requise pour le plancher sur VS.	S n°14

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	CO 14	Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO 15	Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus	SO
	CO16 à 18	COUVERTURES	
DCE ind A de novembre 2017	CO 16	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur Résistance au feu des couverture avec étanchéité à préciser ou nous justifier l'absence de tiers à moins de 12m (non visible sur plan masse) Nota : couvertures tuiles et zic incombustibles	S n°32
DCE ind A de novembre 2017	CO 18	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers Les remplissages des lanterneaux devront être M4 non gouttant	S n°33
	CO19 à 22	FACADES	
DCE ind A de novembre 2017	CO 19	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 20	Réaction au feu des composants et équipements de façade Les panneaux composites de parement de sousbassement visibles et le bardage polycarbonate devront être M3 ITE avec enduit : en cas de mise en oeuvre d'un enduit mince, celui ci devra justifier d'une réaction au feu M3 sur isolant polystyrène Bardage bois M3 suivant épaisseur prévue.	S n°15
DCE ind A de novembre 2017	CO 21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies simple RDC	SO n°34
DCE ind A de novembre 2017	CO 22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie simple RDC	SO n°35
	CO23 à 26	DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE	
DCE ind A de novembre 2017	CO 23	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 24	Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur) Cloisons prévues CF1h : elles devront montées jusque sous couverture : à nous confirmer : SUSPENDU Portes CF1/2h : favorable chassis vitrés CF1/2h : favorable	S n°55
DCE ind A de novembre 2017	CO 25	Compartiments	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO 26	Recoupement des vides voir observation CO24	SO n°56
	CO27 à 29	LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS	
DCE ind A de novembre 2017	CO 27	Classement des locaux en fonction de leurs risques LRI : SO dans le cadre des travaux LRM : locaux rangements, velo, technique, poubelles, ménage, lingerie, matériel, office si P>20kW	F n°57
DCE ind A de novembre 2017	CO 28 §1	Locaux à risques particuliers importants SO dans le cadre des travaux	SO n°58

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	CO 28 §2	Locaux classés à risques particuliers moyens Cloisons CF1h : nous confirmer qu'elles sont toute hauteur : SUSPENDU Plafond CF1h : prévus uniquement en rangement motricité et ménage. A prévoir également dans les autre slocaux à risque moyen ou nous justifier que les ossatures de couvertures seront SF1h dans ces locaux: SUSPENDU Portes CF1/2h prévue avec FP : favorable	S n°60
DCE ind A de novembre 2017	CO 29	Locaux à risques courants et logements du personnel	F
	CO30 à 33	CONDUITS ET GAINES	
DCE ind A de novembre 2017	CO 30	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO 33	Vide-ordures et monte-charge	SO
	CO34 à 42	DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES	
DCE ind A de novembre 2017	CO 34	Terminologie	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 35	Conception des dégagements	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 36	Unité de passage, largeur de passage	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 37	Saillie et dépôts	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 38	Calcul des dégagements	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 39	Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO 40	Enfouissement maximal	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO 41	Dégagements accessoires et supplémentaires	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO 42	Balisage des dégagements	F
	CO43 à 48	DEGAGEMENTS - SORTIES	
DCE ind A de novembre 2017	CO 43	Répartition des sorties et distances maximales à parcourir	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 44	Caractéristiques des blocs-portes	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 45	Manoeuvre des portes Les portes s'ouvrant dans les circulations doivent se développer jusqu'aux parois	D n°66

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	CO 46	Portes des sorties de secours	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 47	Portes à fermeture automatique	F
DCE ind A de novembre 2017	CO 48	Portes de types spéciaux	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO49 à 56	DEGAGEMENTS - ESCALIERS	SO
	CO57 à 60	ESPACES D'ATTENTE SECURISES	
DCE ind A de novembre 2017	CO57	Les solutions équivalentes	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO58	Emplois d'un espace	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO59	Caractéristiques d'un espace	SO
DCE ind A de novembre 2017	CO60	Cas d'exonération sorties de plain pied	F n°67
DCE ind A de novembre 2017	CO61	TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES	SO
	Art. AM	AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER	
DCE ind A de novembre 2017	AM1	GENERALITES	F
	AM2 à 8	PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS	
DCE ind A de novembre 2017	AM2	Produits et matériaux de parois	F
DCE ind A de novembre 2017	AM3	Parois des dégagements protégés les sols souples devront être M4 ou Dfl-s2 Les panneaux en fibre de bois devront être M1	S n°84
DCE ind A de novembre 2017	AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	F
DCE ind A de novembre 2017	AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux Les panneaux en fibre de bois devront être M1	S n°85
DCE ind A de novembre 2017	AM6	Parties transparentes ou translucides incorporés dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux	SO
DCE ind A de novembre 2017	AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux Les sols souples devront être M4 ou Dfl-s2	S n°86
DCE ind A de novembre 2017	AM8	Produits d'isolation	F
DCE ind A de novembre 2017	AM9 à 10	ELEMENTS DE DECORATION	SO
	AM11 à 14	TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX ET VOILAGES	
DCE ind A de novembre 2017	AM11	Tentures et rideaux disposés en travers des dégagements	SO
DCE ind A de novembre 2017	AM12	Tentures et rideaux disposés dans les locaux et dégagements store M1 en salle de repos	F n°83

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
DCE ind A de novembre 2017	AM13	Rideaux de scènes et d'estrades	SO
DCE ind A de novembre 2017	AM14	Cloisons coulissantes ou repliables	SO
	AM15 à 20	GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERS EN SUPERSTRUCTURE	
DCE ind A	AM15	Principe général de réaction au feu Les séparatifs de wc devront être M3	S n°82
DCE ind A	AM16	Disposition du gros mobilier et de l'agencement principal	F
DCE ind A	AM17	Planchers légers surélevés	SO
DCE ind A	AM18	Rangées de sièges	SO
DCE ind A	AM19	Arbres de Noël et décorations florales	SO
DCE ind A	AM20	Appareils fonctionnant à l'éthanol	SO
DCE ind A de novembre 2017	DF	DESENFUMAGE	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	Art. CH	CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	
	CH1 à 4	GENERALITES	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH1	Objectif et domaine d'application	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH2	Conformité des appareils et des installations	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH3	Sources énergétiques autorisées	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH4	Documents à fournir - Dossier de sécurité	F
	CH5 à 12	IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH5	Installations de puissance utile supérieure à 70 kW	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH6	Installations de puissance utile inférieure ou égale à 70 kW	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH7	Galeries techniques	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH8	Utilisation de combustibles solides	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH9	Évacuation des produits de combustion	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH10	Moyens de lutte contre l'incendie	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH11	Sous stations	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH12	Générateurs électriques	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH12-1	Installation de cogénération	SO
	CH13 à 17	STOCKAGE DES COMBUSTIBLES	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH13	Combustibles solides	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH14	Combustibles gazeux	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH15	Combustibles liquides	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH16	Stockage des combustibles liquides en récipients transportables	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH17	Stockage des combustibles liquides en réservoirs fixes	SO
	CH23 à 25	CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH23	Équipement des chaudières	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH24	Production d'air chaud à combustion	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH25	Fluide caloporteurs	F
	CH26 à 27	EAU CHAUDE SANITAIRE	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH26	Production d'eau chaude sanitaire	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH27	Calorifugeage	F
	CH28 à 43	TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH28	Installations de ventilation	F
	CH29 à 40	VENTILATION DE CONFORT	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH29	Température de l'air	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH32	Circuits de distribution et de reprise d'air	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH33	Prises et rejets d'air	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH34	Dispositifs de sécurité	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH35	Production, transport et utilisation du froid	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH36	Centrale de traitement d'air	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH37	Batteries de résistances électriques	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH38	Filtres	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH39	Entretien des filtres	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH40	Unités de toiture monoblocs	SO
	CH41 à 43	VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH41	Principes de sécurité des installations de V.M.C.	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH42	Mise en place de dispositifs d'obturation	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH43	Fonctionnement permanent du ventilateur	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH44 à 56	APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION, EMISSION DE CHALEUR	SO

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
	CH57 à 58	ENTRETIEN ET VERIFICATION	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	CH57	Entretien	HM
	Art. GZ	INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES	
	GZ1 à 3	GENERALITES	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ1	Domaine d'application	F
	GZ2	Dispositions générales complémentaires	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A		Installation de cuisson	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ3	Documents à fournir - Dossier de sécurité	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ4 à 9	STOCKAGE D'HYDROCARBURES LIQUEFIES (butane et propane commerciaux)	SO
	GZ10 à 11	DISPOSITIFS DE DETENTE ET DE COMPTAGE	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ10	Emplacement des détendeurs	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ11	Emplacement des compteurs	F
	GZ12 à 19	CONDUITES, ORGANES DE COUPURE ET DE DETENTE	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ12	Conformité et mise en oeuvre des matériels à gaz	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ13	Restrictions au passage des canalisations dans le bâtiments	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ14	Organes de coupure extérieurs aux bâtiments	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ15	Organes de coupure des locaux d'utilisation	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ16	Desserte en gaz des différents niveaux d'un bâtiment	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ17	Conditions d'installation des tuyauteries autres que les conduites montantes	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ18	Raccordement en gaz des appareils d'utilisation	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ19	Essais	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ20 à 25	AERATION ET VENTILATION DES LOCAUX, EVACUATION DES PRODUITS DE LA COMBUSTION	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ20	Définitions (Type d'appareil et ventilation)	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ21	Ventilation et aération et ventilation des locaux contenant des appareils de type A ou B	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ22	Dispositions complémentaires applicables à l'installation des appareils de type A	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ23	Dispositions relatives aux appareils de type C	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ24	Dispositions complémentaires à l'utilisation des hydrocarbures liquéfiés dans les locaux enterrés	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ25	Évacuation des produits de la combustion des appareils du type B	SO
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ26	APPAREILS D'UTILISATION	F
	GZ27 à 30	CONFORMITE, ENTRETIEN ET VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ	
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ27	Certificat de conformité (établi par l'installateur)	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ28	Mise en gaz et utilisation	F
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ29	Entretien	HM
CCTP DCE LOT N°8 du 06/11/2017 Indice A	GZ30	Vérifications techniques	F
	Art. EL	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
	EL1 à 4	DISPOSITIONS GENERALES	
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL1	Objectifs	HM
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL2	Documents à fournir	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL3	Définitions	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL4	Règles générales	F
	EL5 à 11	REGLES D'INSTALLATION	
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL5	Locaux de service électrique	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL6	Matériel à haute tension ou avec diélectriques pouvant émettre des vapeurs inflammables ou toxiques	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL7	Implantation des groupes électrogènes	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL8	Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL9	"Tableaux ""normaux"""	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL10	"Canalisations des installations ""normal-remplacement"""	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL11	Appareillage et appareils d'utilisation	F
	EL12 à 17	INSTALLATIONS DE SECURITE	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL12	Alimentation électrique des installations de sécurité	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL13	Alimentation électrique de sécurité	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL14	Alimentation électrique des installations de sécurité par dérivation issue du tableau principal	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL15	Tableaux des installations de sécurité alimentés par une alimentation électrique de sécurité	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL16	Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL17	Signalisations	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EL20 à 23	INSTALLATIONS TEMPORAIRES	F
	Art. EC	ECLAIRAGE	
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC1 à 5	DISPOSITIONS GENERALES	
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC1	Objectifs	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC2	Règles générales	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC3	Définition des différents éclairages	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC4	Documents à fournir	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC5	Appareils d'éclairage	F
	EC6	ECLAIRAGE NORMAL	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC6	Règles de conception et d'installation	F
	EC7 à 15	ECLAIRAGE DE SECURITE	
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC7	Conception générale	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC8	Fonction de l'éclairage de sécurité	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC9	Éclairage d'évacuation	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC10	Éclairage d'ambiance ou d'anti-panique	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	SO
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC13	Maintenance et entretien	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC14	Exploitation	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	EC15	Vérifications	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	Art. AS	ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUE ET TROTTOIRS ROULANTS DANS LES ERP DU 1er GROUPE	SO
	Art. GC	INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION	
	GC1	GENERALITES	
DCE ind A	GC1	Domaine d'application et définitions	F
	GC2 à 8	DISPOSITIONS GENERALES	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	GC3	Conformité des appareils de cuisson et de remise en température	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	GC4	Dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils de cuisson ou de remise en température	F
CCTP DCE LOT ELECTRIQUE du 06/11/2017 Indice A	GC5	Règles générales d'installations des appareils	F
	GC9 à 11	GRANDES CUISINES	
	GC9	Conditions d'isolement	F
	GC10	Ventilation des grandes cuisines isolées	F
	GC11	Ventilation des grandes cuisines ouvertes	SO
	GC12 à 14	OFFICE DE REMISE EN TEMPERATURE	SO
	GC15 à 17	ILOTS DE CUISSON INSTALLES DANS LES SALLES DE RESTAURATION	SO
	GC18	MODULES OU CONTENEURS SPECIALISES	SO
	GC19 à 20	APPAREILS INSTALLES DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC	
	GC19	Limite de puissance utile des appareils	F
	GC20	Conditions d'installation	F
	GC21 à 22	ENTRETIEN ET VERIFICATIONS	
	GC21	Entretien	F
	GC22	Vérifications techniques	F
	Art. MS	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE	
	MS1 à 3	GENERALITES	
DCE ind A de novembre 2017	MS 1	Différents moyens de secours	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 2	Dispositions particulières	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 3	Documents à fournir	F
	MS4	MOYENS D'EXTINCTION	
DCE ind A de novembre 2017	MS 4	Différents moyens d'extinction	F
DCE ind A de novembre 2017	MS5 à 7	BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU Nous justifier la présence de poteaux incendie publics avec débit et pression suffisante à proximité. Dans le cas contraire, prévoir des poteaux privés	S n°68

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	MS8 à 13	BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS14 à 17	ROBINETS D'INCENDIE ARMES	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS18 à 21	COLONNES SECHES	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS22 à 24	COLONNES EN CHARGE (DITES COLONNES HUMIDES)	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS25 à 30	INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS31 à 34	DEVERSOIRS PONCTUELS	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS35 à 37	ELEMENTS DE CONSTRUCTIONS IRRIGUES	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS38 à 40	APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS A la charge de l'exploitant	HM n°69
	MS41 à 44	DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS	
DCE ind A de novembre 2017	MS 41	Affichage du plan de l'établissement A la charge de l'exploitant	HM n°70
DCE ind A de novembre 2017	MS 42	Moyens pour faciliter l'action des sapeurs pompiers	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS 43	Tours d'incendie	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS 44	Trémies d'attaque	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS45 à 52	SERVICE DE SECURITE A la charge de l'exploitant	HM n°71
	MS53 à 55	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI)	
DCE ind A de novembre 2017	MS 53	Objet	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 54	Zones, terminologie	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 55	Conception des zones	F
DCE ind A de novembre 2017	MS56 à 58	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS59 à 60	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I)	
DCE ind A de novembre 2017	MS 59	Généralités	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 60	Automatismes portes DAS	F n°72
	MS61 à 67	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	MS 61	Terminologie	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 62	Classement du système d'alarme	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 63	Utilisation de l'alarme générale sélective type 4	F n°73
DCE ind A de novembre 2017	MS 64	Principes généraux d'alarme prévus flashs	F n°74
DCE ind A de novembre 2017	MS 65	Conditions générales d'installation	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 66	Conditions spécifiques applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2	SO
DCE ind A de novembre 2017	MS 67	Conditions d'exploitation	HM
	MS68 à 69	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION	
DCE ind A de novembre 2017	MS68	Entretien	HM
DCE ind A de novembre 2017	MS69	Consignes d'exploitation	HM
	MS70 à 71	SYSTEME D'ALERTE	
DCE ind A de novembre 2017	MS70	Définition, règles générales	F
DCE ind A de novembre 2017	MS71	Communications radioélectriques	HM
	MS72 à 75	ENTRETIEN, VERIFICATIONS ET CONTROLES	
DCE ind A de novembre 2017	MS 72	Entretien et signalisation	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 73	Vérifications techniques	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 74	Contrôles	F
DCE ind A de novembre 2017	MS 75	Autres obligations de l'exploitant	HM
	Art. N	RESTAURANTS ET DEBITS DE BOISSON (TYPE N)	
	N1 à 2	GENERALITES	
DCE ind A	N1	Établissements assujettis	F
DCE ind A	N2	Calcul de l'effectif élèves uniquement : voir GN1 er R2	SO n°80
	N3 à 5	CONSTRUCTION	SO
DCE ind A	N6 à 8	DEGAGEMENTS	SO
DCE ind A	N9	DESENFUMAGE	SO
	N10	CHAUFFAGE	
DCE ind A	N10	Domaine d'application voir CH	F n°81

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A	N11	INSTALLATIONS SPECIFIQUES	SO
	N12 à 13	INSTALLATIONS - ECLAIRAGE	
DCE ind A	N12	Eclairage par bougies	SO
DCE ind A	N13	Éclairage de sécurité	F
	N14 à 15	APPAREILS DE CUISSON ET DE REMISE EN TEMPERATURE	
DCE ind A	N14	Utilisation des cheminées et fours de cuissons spécifiques	SO
DCE ind A	N15	Petits appareils portables	F
	N16 à 20	MOYENS DE SECOURS	
DCE ind A	N 16	Moyens d'extinction	HM
DCE ind A	N 17	Mise en oeuvre	HM
DCE ind A	N 18	Système d'alarme	F
DCE ind A	N 19	Système d'alerte	F
DCE ind A	N 20	Précautions d'exploitation	HM
	Art. R	ETABLISSEMENT D'EVEIL, ENSEIGNEMENT, FORMATION, CENTRE DE VACANCES OU DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (type R)	
	R1 à 5	GENERALITES	
DCE ind A de novembre 2017	R1	Établissements assujettis	F
DCE ind A de novembre 2017	R2	Détermination de l'effectif Effectif à préciser	S n°75
DCE ind A de novembre 2017	R3	Conditions particulières d'exploitation	HM
DCE ind A de novembre 2017	R4	Parc de stationnement couvert	SO
DCE ind A de novembre 2017	R5	Utilisation de produits et de matériels dangereux	SO
	R6 à 12	CONSTRUCTION	
DCE ind A de novembre 2017	R 6	Conception de la distribution intérieure et stabilité au feu des structures	SO
DCE ind A de novembre 2017	R 7	Locaux d'enseignement comprenant des installations d'enseignement technique	SO
DCE ind A de novembre 2017	R 8	Préaux présence d'une sous face	SO n°76
DCE ind A de novembre 2017	R 9	Volumes libres intérieurs	SO
DCE ind A de novembre 2017	R 10	Locaux à risques voir CO28	S n°77
DCE ind A de novembre 2017	R11	Produits dangereux dans les locaux d'enseignement à caractère technique	SO
DCE ind A de novembre 2017	R12	Produits dangereux dans les locaux d'enseignement à caractère scientifique ou de recherche	SO
	R13 à 16	DEGAGEMENTS	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
DCE ind A de novembre 2017	R 13	Largeur des dégagements	SO
DCE ind A de novembre 2017	R 14	Dégagements des écoles maternelles - crèches - haltes garderies et jardins d'enfants	SO
DCE ind A de novembre 2017	R 15	Escaliers	SO
DCE ind A de novembre 2017	R16	Portes Nota : portes DAS	F n°79
	R19	DESENFUMAGE	SO
	R20 à 23	CHAUFFAGE, VENTILATION	
	R20	Règles d'utilisation	F
	R21	Température des appareils d'émission	F
	R22	Ventilation	F
	R23	Installations pédagogiques (production de chaud ou de froid)	SO
	R24 à 25	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
	R25	Coupure d'urgence	F
	R26 à 27	ECLAIRAGE	
	R27	Éclairage de sécurité	F
	R28 à 29	APPAREILS DE CUISSON ET DE REMISE EN TEMPERATURE	SO
	R30 à 33	MOYENS DE SECOURS	
DCE ind A de novembre 2017	R 30	Moyens d'extinction	HM
DCE ind A de novembre 2017	R 31	Système de sécurité incendie, système d'alarme	F
DCE ind A de novembre 2017	R 32	Système d'alerte	F
DCE ind A de novembre 2017	R 33	Exercices d'évacuation	HM
	Décret n°2010-1017 du 30/08/2010	PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES	
	Section 1	OBLIGATIONS GENERALES DU MAITRE D'OUVRAGE	
	R4215-2	Dossier technique	F
	Section 2	CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	R4215-3 §1	Pièces nues sous tension	F
	R4215-3 §2	Interconnection des masses et coupure automatique	F
	R4215-4	Voisinage avec domaine de tension supérieur	F
	R4215-5	Risques de brûlure et élévation anormale de la température	F
	R4215-6	Tenue aux surintensités des matériels et des canalisations électriques	F
	R4215-7	Dispositifs de sectionnement	F
	R4215-8	Coupure d'urgence	F
	R4215-9	Canalisations/mode de pose	F
	R4215-10	Identification des circuits	F
	R4215-11	Adaptation à la tension	F
	R4215-12	Risques d'incendie	F
	R4215-12	Risques d'explosion	SO
	R4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique	SO
	R4215-14	Normes obligatoires	F
	R4215-15	Conformité des installations	F
	R4215-16	Conformité de l'appareillage	F
	R4215-17	Eclairage de sécurité	F

5.7. Mission Isolation thermique et économies d'énergie (Mission Th)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	Décret n°2012-1530 et AM 28/12/2012	PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS NEUFS A USAGE AUTRES QUE D'HABITATION RT2012 (AM 28/12/2012)	
		CONTENU ETUDE THERMIQUE	
	art. 7 1°	Cep ≤ Cepmax En attente des modification sur les système de chauffage.	S n°101
	art. 7 2°	Bbio ≤ Bbiomax	F
	art. 7 3°	Tic ≤ Ticréf	F
	art.10	Référence du logiciel de calcul	F
		ANALYSE BESOIN BIOCLIMATIQUE (Bbio)	
		Murs extérieurs ou LNC Selon l'étude thermique, la résistance de l'isolant doit être supérieure ou égale à 5 m²K/W et non pas de 4.57m²K/W comme décrit au CCTP (Lot4; page 13)	S n°97
		Plancher haut Selon l'étude thermique, l'isolation en plancher haut est composée d'une couche d'isolant de 260mm en th32 (R=8.125m²K/W) + une couche de 60mm en th40 (R=1.5m²K/W). Le CCTP ne comprend que la première couche de 260mm en th32. Ajouter la description de la seconde couche d'isolant dans le CCTP.	S n°99

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		Plancher bas Selon l'étude thermique, résistance minimale le l'isolant sous dalle 2.75m²K/W à mentionner dans le CCTP	S n°98
		Menuiserie extérieure	F
		Coefficient Linéique	F
		CARACTERISTIQUE MINIMALES DES SYSTEMES	
		Equipements de chauffage Le CCTP décrit une chaudière condensation de 130kW. L'étude thermique décrit une chaudière condensation de 62 kW. Etablir une correspondance entre étude thermique et CCTP. La modification du système de chauffage peut augmenter de façon significative le coefficient Cep.	S n°100
	art.19	Mesure ou estimation de consommation d'énergie Les système de comptage prévu par la RT2012 sont mentionnés au lot électricité page 35. Pour rappel: Les bâtiments ou parties de bâtiment à usage autre que d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou de calculer la consommation d'énergie : <ul style="list-style-type: none"> - pour le chauffage : par tranche de 500 m2 de SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage, ou par départ direct ; - pour le refroidissement : par tranche de 500 m2 de SUUT concernée ou par tableau électrique, ou par étage, ou par départ direct ; - pour la production d'eau chaude sanitaire ; - pour l'éclairage : par tranche de 500 m2 de SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage ; - pour le réseau des prises de courant : par tranche de 500 m2 SURT concernée ou par tableau électrique, ou par étage ; - pour les centrales de ventilation : par centrale ; - par départ direct de plus de 80 ampères. 	F n°102
		COEFFICIENT DE CONSOMMATION Cep ET Cep max	
		Ventilation bâtiment	F
		Composants de l'installation de production eau chaude sanitaire	F

5.8. Mission Accessibilité des constructions aux personnes handicapées (Mission Hand)

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
	Arrêté du 20/04/2017	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC NEUFS	
	Art. 2	CHEMINEMENTS EXTERIEURS	
		Généralités	F
		Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement Le cheminement n'est pas reperé tactilement et visuellement sur le plan VRD transmis	S n°39

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		Largeur ≥ 1,40m	F
		Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20m	F
		Dévers ≤ 2%	F
		Pentes	F
		Caractéristiques des paliers de repos	F
		Seuils et ressauts	F
		Espaces de manoeuvre de porte	F
		Espaces d'usage	F
		Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F
		Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	F
		Cheminement libre de tout obstacle	F
		Protection si rupture de niveau si 0,25m à moins de 0,90m du cheminement	SO
		Protection des espaces sous escaliers	SO
		Volée d'escalier de 3 marches ou plus	SO
		Volée d'escalier de moins de 3 marches	SO
		Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement Une étude des valeurs d'éclairage du cheminement accessible nous sera transmis. Pour rappel, il faudra respecter une valeur de 20 lux.	S n°45
	Art. 3	PLACES DE STATIONNEMENT	
		Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment Il n'apparaît pas sur les plans transmis de place de stationnement accessible au public. Nous préciser s'il sera prévu un place et localiser celle ci sur le plan.	S n°47
	Art. 4	ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC	
		Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	F
		Entrée principale facilement repérable	F
		Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	F
	Art. 6	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		Largeur ≥ 1,40m	F
		Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20m	F
		Dévers ≤ 2 cm	F
		Pentes	SO
		Caractéristiques des paliers de repos	SO
		Seuils et ressauts	F
		Espaces de manoeuvre de porte	F
		Espaces d'usage	F
		Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F
		Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	F
		Cheminement libre de tout obstacle	F
		Protection si rupture de niveau ≥ 0,40m à moins de 0,90m	SO
		Protection des espaces sous escaliers	SO
	Art. 7	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES	SO
	Art. 8	TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES	SO
	Art. 9	REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS	
		Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration	
		Aire d'absorption équivalente ≥ 25% de la surface au sol faux plafond en dalle acoustique de fibre de bois pour la salle de restauration et hall d'accueil de type Organic Mineral de chez Knauf.	F n°53
	Art. 10	PORTES, PORTIQUES ET SAS	
		Dimensions des sas	F
		Dans les sas espace de manoeuvre de 1.20 par 2.20 doublé d'un espace de 1/2 tour : Ø 1.50	F
		Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	F
		Largeur des portes principales et des portiques	F
		Poignées des portes	
		extrémité à plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptés) Nous attirons votre attention sur la porte donnant sur les sanitaires, il y aura lieu de s'assurer d'avoir l'extrémité de la poignée à plus de 40 cm de l'angle rentrant.	S n°78
		Effort pour ouvrir une porte ≤ 50N	F
		Sécurité d'usage : les portes et encadrements contrastés avec leur environnement	F
	Art. 5	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		Si existence d'un point d'accueil	F
		Equipements divers accessibles au public	F
		Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores	SO
	Art. 12	SANITAIRES	
		Cabinets aménagés	F
		Espace de manoeuvre avec possibilité de demi-tour	
		Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte Le sanitaire accessible doit avoir une aire de retournement de 1,50 m de diamètre à l'intérieur du cabinet	S n°54
		Aménagements intérieurs des cabinets	
		Dispositif permettant de refermer la porte Porte du WC PMR: Prévoir l'installation d'un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi.	S n°59
		Espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30m	F
		Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m	F
		Lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85m	F
		Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80m du sol	F
		La distance entre l'axe de la cuvette et la barre d'appui est comprise entre 0.40 et 0.45m La distance entre l'axe de la cuvette et la barre d'appui doit être comprise entre 0.40 et 0.45m	F n°61
		Commande de chasse d'eau facilement accessible et manoeuvrable	F
		Lavabos accessibles	
		Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP) Prévu plan vasque adapté aux PMR suivant le cctp lot 8	F n°62
		Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30m maxi Il est prévu la mise en place de patères dans le WC PMR, la hauteur sera comprise entre 0,90 et 1,30 m	F n°63
	Art. 13	SORTIES	
		Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	F
		Facilement repérables, détectables, atteignables et utilisables par les personnes handicapées	F
	Art. 14	ECLAIRAGE	
		Valeurs d'éclairement Rappel des valeurs d'éclairement à respecter:	F n°64
		20 lux pour les cheminements extérieurs	F
		200 lux aux postes d'accueil	F
		200 lux aux postes d'accueil ou de mobiliers faisant office	F
		100 lux pour les circulations intérieure horizontales	F
	Art. 16	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS	

RAPPORT INITIAL

Documents Examinés	Textes de référence	Observations	Avis
		Nombres de places réservées : 2 + 1 par tr. de 50 supplémentaire	F
		Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30m	F
		Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	F
		Réparties en fonction des différentes catégories de places	F
	Arrêté du 8/12/2014	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC SITUES DANS UN CADRE BATI EXISTANT ET DES INSTALLATIONS EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC	
	Art. 6	CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES	
		Largeur mini de 1,20m	F
		Rétrécissements ponctuels entre 0,90 et 1,20m	F
		Dévers inférieur ou égal 3%	F
		Pentes	SO
		Caractéristiques des paliers de repos	SO
		Seuils et ressauts	F
		Espaces de manoeuvre de porte	F
		Espaces d'usage	F
		Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F
		Trous en sol : Ø ou largeur ≤ 2cm	F
		Cheminement libre de tout obstacle	F
		Protection si rupture de niveau	SO
		Protection des espaces sous escaliers	SO
		Volée d'escalier	SO
	Art. 7	CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES	SO
	Art. 8	TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES	SO
	Art. 9	REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS	
		Tapis	F
		Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration	F
	Art. 10	PORTES, PORTIQUES ET SAS	

RAPPORT INITIAL

<i>Documents Examinés</i>	<i>Textes de référence</i>	<i>Observations</i>	<i>Avis</i>
		Dimensions des sas	F
		Espace de manoeuvre de portes	F
		Largeur des portes principales et des portiques	F
		Poignées des portes	F
		Effort pour ouvrir une porte ≤ 50N	F
		Contraste visuel des portes	F
		Portes vitrées repérables	F
		Portes à ouverture automatique	SO
		Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique	SO
		Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé	SO
	Art. 5	DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE	SO
	Art. 12	SANITAIRES	SO
	Art. 13	SORTIES	
		Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	F
	Art. 14	ECLAIRAGE	
		Valeurs d'éclairement	F
		Durée de fonctionnement des éclairages temporisés	SO
		Extinction doit être progressive si éclairage est temporisé	SO
		Eclairages par détection de présence	SO
	Art. 16	ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS	
		Nombre de places réservées : 2 + 1 par tr. de 50	F
		Salle de + de 1000 places : selon arrêté municipal	SO
		Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30m	F
		Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	F
		Réparties en fonction des différentes catégories de places	F